

## Réunion du 19 octobre 2020

### Remontées, questions et propositions de la CFDT Fonctions publiques

Tout d'abord, Madame la Ministre, la CFDT souhaite dire quelques mots en mémoire de Samuel Paty, horriblement victime d'un acte terroriste qui dépasse l'entendement. Nous adressons notre soutien à sa famille, à ses proches, à ses collègues et élèves. Les enseignants, les personnels de l'Éducation nationale et plus largement les agents publics de tous secteurs alertent sur les menaces qui pèsent sur leur exercice quotidien de la part d'usagers, minoritaires mais agissants, contre les valeurs de laïcité et de neutralité qui sont celles du service public et de la Fonction publique.

La CFDT Fonctions publiques -comme ses fédérations de l'Éducation- appelle le Gouvernement à continuer de lutter contre le terrorisme et l'islamisme radical et à construire le suivi des signaux et la protection des personnes et singulièrement des personnels des services publics lorsque ces signaux témoignent que des appels à la haine, à la violence, voire au meurtre sont publiés, terreau du passage à l'acte possible d'un fanatique haineux.

Nous appelons de la même manière le Gouvernement à continuer de lutter contre les amalgames entre islamisme radical et islam. L'École et la République doivent se garder de ces amalgames et des logiques d'exclusion qui s'expriment déjà. Amalgames et discriminations minent aussi la République.

Nous sommes prêts à prendre notre part aux travaux qui pourront s'ouvrir.

Sans transition, j'aborderai aujourd'hui quatre points sur le suivi de la situation sanitaire, ce qui ne nous fait rien oublier d'un certain nombre de désaccords comme celui portant sur la reconnaissance beaucoup trop limitée du Covid en maladie professionnelle.

✓ Le rétablissement de l'état d'urgence sanitaire appelle plus que jamais à rétablir la suspension du **jour de carence**. Mesure évidente de précaution afin de s'assurer que les agents malades ne retournent pas travailler pour éviter la perte de rémunération et mesure de cohérence : comment expliquer que ce qui était bon au printemps ne le soit plus à l'automne ?

✓ **Personnes vulnérables** : le juge des référés du Conseil d'État suspend les dispositions du décret du 29 août 2020 qui ont restreint les critères de vulnérabilité au covid-19 permettant aux salariés de bénéficier du chômage partiel. Le juge estime que le choix des pathologies qui ont été conservées

comme éligibles par rapport au décret de mai dernier n'est pas cohérent ni suffisamment justifié par le Gouvernement.

C'est à ce même décret que la Fonction publique fait référence pour le recours au télétravail, et aux ASA quand le télétravail n'est pas possible. Il est urgent de répondre aux nombreuses interrogations des agents vulnérables eux-mêmes ou proches d'une personne vulnérable.

✓ Sur le **télétravail**, nous avons bien noté les propos du Président de la République, les vôtres. Les remontées montrent-elles un infléchissement ? Les réticences persistent encore beaucoup, même si certains ministères comme celui de l'Intérieur commencent à inciter les services à renforcer le recours au télétravail, toujours sur la base indispensable d'un dialogue social riche.

✓ Sur les **masques** et les interrogations sanitaires, vous nous avez précisé la semaine dernière que les services du ministère de la santé étaient saisis du problème. Où en est-on ? D'autres masques sont-ils distribués aux agents ? Pour la CFDT, il est urgent d'avoir une communication sans faille sur le sujet et de prendre toutes les mesures nécessaires au rétablissement de la confiance.

À ces quatre points, je me permets de rappeler trois demandes restées à ce jour sans réponse :

✓ Les **trajets domicile-travail** : dès lors qu'une recommandation est faite par le médecin de prévention d'éviter les transports en commun, la CFDT souhaite qu'une prise en charge par l'employeur d'un moyen alternatif soit mise en œuvre afin de permettre aux agents de rester en activité.

✓ Pour les agents qui sont en présentiel mais n'ont toujours pas accès à un restaurant inter administrations ou une cantine : la CFDT souhaite que le **remboursement des repas** à hauteur des frais de mission soit prolongé aussi longtemps que des fermetures seront maintenues et ce, pour l'ensemble des trois versants.

✓ La CFDT souhaite que des données fiables soient rapidement disponibles sur la situation particulière des **contractuels** (impact de la crise sur leur quotité de travail, leur rémunération, leur maintien en emploi,...).